



CD54 Tennis de Table

Maison Régionale des Sports de Lorraine
13 rue Jean Moulin
BP 70001 – 54510 TOMBLAINE

Commission sportive

Compte rendu de la réunion du 10 mars 2010

Présents : Claude BERNARDIN, Pierre CLEMENT, Jean-Marie DEPARDIEU, Frédéric GIARDI, Robert JAY, Françoise LAPICQUE

Absent excusé : Tony BOURRIER

1. Championnat par équipes

1.1. Litiges

Journée 8

* D1 poule A : Herserange recevait Chanteheux, avec Juge Arbitre Jean BUGADA, alors que celui-ci jouait à l'extérieur (Tiercelet) à la même heure.

Décision : courrier aux capitaines de toutes les équipes concernées pour éclaircir la situation de Jean BUGADA qui a joué à Tiercelet tout en étant JA à Herserange.

* D2 poule D : Audun le Roman – Cutry : mauvaise composition d'équipe : le joueur TERFI Farid est dans le groupe B, alors qu'il aurait dû évoluer dans le groupe A : l'erreur est imputable au club de Cutry, qui a présenté sa licence de phase 1, donc avec un classement erroné pour la phase 2.

Décision : défaite par pénalité de Cutry

Journée 9

* D2 poule D : Longuyon – Cutry : mauvaise composition d'équipes de Longuyon (moins bien classé dans le groupe A). Décision : défaite par pénalité de Longuyon

* D4 poule D : forfait prévenu de Gezoncourt

* D4 poule D : Blénod – Villey St Etienne : absence de certificat médical du joueur GEOFFROY Bernard ; le JA mentionne la déclaration du joueur sur son envoi à la Ligue et son impossibilité de le produire pour cette raison ; il l'a donc laissé jouer ; le président de Villey St Etienne a indiqué depuis qu'il avait envoyé le certificat médical avec la demande de licence, mais le secrétariat de la ligue ne l'a pas reçu.

Décision : joueur sans certificat médical valide présenté à la date de la rencontre, donc non autorisé à jouer ; ses résultats sont annulés et le score de la rencontre est porté à 9-9. La commission sportive rappelle que le joueur aurait dû se rendre compte en signant sa licence, en phase 1 puis en phase 2, qu'elle portait la mention « ni entraînement, ni compétition ».

1.2 Divers

* Amendes pour non transmission de résultats : 4 en J8, 2 en J9 et 7 en J10.

* Juge-arbitres en D1 : rappel sera fait aux clubs sans JA évoluant en D1 de se mettre en conformité avant la fin de la saison.

* Proposition d'échanger par mail à la fin de chaque journée pour examen des litiges par les membres de la commission

2- Coupes de Meurthe et Moselle

Tour de coupe Bis du 12 février

- Toul Ecrouves ASC A1 - Neuves Maisons TT A1 : forfait prévenu de Neuves Maisons

- Vandoeuvre MJC Nomade B2 - Saint Max TTHR C1 : forfait non prévenu de Saint Max : amende pour forfait

- Lay St Christophe B1 - Hériménil TT A1 : forfait non prévenu, Hériménil s'est déplacé : amende pour forfait + remboursement des frais de déplacement de Hériménil (100km x 0,30 euros)

3- Critérium fédéral

Le nombre d'inscrits après le dernier tour est de 380, plus élevé que la saison précédente (375).

Discussion par rapport à l'évolution de la compétition depuis cette année :

Réglementaire : problème du 1^{er} du tour 4, s'il monte obligatoirement pour la saison prochaine, il s'y maintiendra, ce qui n'est pas forcément juste par rapport à ceux qui se sont maintenus toute la saison ; réfléchir si le mieux ne serait pas de faire selon l'ordre de la somme des points critérium, en valorisant le résultat du dernier tour

Avis des joueurs : pas tous satisfaits de l'absence de descente ; proposer la possibilité de descente pour les derniers classés d'une division ? Désagrément des joueurs devant le grand écart de niveau en D2 ; en rappelant la raison du choix cette saison, liée à la faible stabilité du nombre de joueurs dans cette division lors de la saison précédente, et en constatant que le nombre total des joueurs de D2 est important cette année, il est proposé de réintroduire une D3 l'an prochain, en évaluant au mieux les nombres de joueurs initiaux dans chaque division départementale.

4- Coupe Jeunes et Ados

Pour le Nord : moins d'inscriptions d'équipes que l'an dernier, sans raison identifiée.

Pour le Sud : peu d'inscriptions, probablement en relation avec le choix des dates, en même temps que le championnat par équipes.

5- Finales par classements

Rappeler que les inscriptions se font par l'intermédiaire des clubs, comme pour toutes les compétitions organisées par le département.